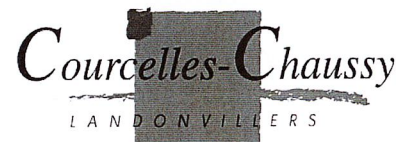


Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 057-215701558-20260408-ARRETE100_2026-AR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE COURCELLES-CHAUSSY

ARRETE N°100/2026

en date du 8 avril 2026

portant nomination des membres qualifiés au Conseil d'administration du Centre
Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire de COURCELLES-CHAUSSY,

VU le Code de l'Action Sociale des Familles, notamment ses articles L123-6, R123-11,
R123-12 et R123-15 ;

VU la délibération N°13-2026 en date du 31 mars 2026 portant fixation du nombre
d'administrateurs du CCAS et élection des membres du Conseil d'Administration ;

Considérant que le Conseil d'Administration comprend cinq membres élus par le
Conseil municipal et cinq membres nommés par arrêté du Maire ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer cinq membres au Conseil d'administration du
CCAS ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administrateur du Centre Communal d'Action
Sociale :

- Mme Sandrine LAGLASSE
- Mme Angèle LIPPOLIS
- M. Jean-Claude CHENEVE
- Mme Nathalie LECAT
- Mme Sonja RENAUX

Article 2 :

Les membres sont nommés par le Maire à la suite de chaque renouvellement du
Conseil municipal et pour la durée du mandat. Leur mandat est renouvelable.

Article 3 :

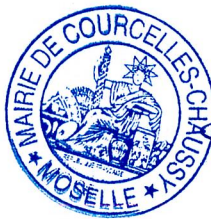
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation adressée :

- Préfet de la Moselle

Fait à Courcelles-Chaussy,

Le 8 avril 2026



Le Maire,

M. Luc GIAMBERINI

Notifié aux membres nommés du CCAS :

Mme Sandrine LAGLASSE

Mme Angèle LIPPOLIS

M. Jean-Claude CHENEVE

Mme Nathalie LECAT

Mme Sonja RENAUX

Le présent arrêté peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr